



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-556

Ottawa, le 24 novembre 2005

**Groupe TVA inc.**  
Montréal (Québec)

*Demande 2005-0221-2*

*Audience publique à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
3 octobre 2005*

### Réseau radiophonique de langue française

1. Le Conseil **approuve** une demande présentée par Groupe TVA inc. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique de langue française pour offrir de la programmation provenant de CFTM-TV Montréal à des entreprises de programmation de radio. Le nouveau réseau permettra la retransmission simultanée et en direct d'émissions telles que « Devine qui vient ce soir II » et « Star Académie 2005 ».
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. Le Conseil attribuera une licence d'exploitation d'un réseau qui expirera le 31 août 2012 et sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*